

## Cahier de doléances des religieux d'Hazebrouck (Nord)

Vœux et doléances de la communauté des religieux augustins de la ville d'Haezebrouck.

Résolu :

1° De voter qu'il plaize à Sa Majesté, protecteur de la religion catholique, apostolique et romaine, de conserver les commuautés et couvens, et surtout ceux qui comme celui d'Haezerouck, sans être à charge au public plus que de raison, sont de grande utilité, tant par l'enseignement de la jeunesse de la ville et des environs, celui des humanités, leurs prédications, la Visitation des malades, etc.

2° Que le couvent désireroit, pour n'être plus à la charge du public, par les quêtes qu'il fait, obtenir une pension tant pour l'enseignement de la jeunesse et des humanités, proportionnée à celle des autres communautés régulières qui vaquent à pareils enseignemens, et obtenir pendant dix ans par la libéralité de Sa Majesté une pension pour être à même déterminer la construction de la nouvelle église commencée depuis grand nombre d'années, laquelle, faute de secours et moiens, n'a pu être achevée.

Ledit couvent observe qu'il a, entre nombre d'autres grandes charges, celle de fournir un organiste à l'église paroissiale d'Haezebrouck, d'y prêcher deux fois par mois et toutes les fêtes de l'année, ce qui fait voir qu'il est d'une grande utilité à cette ville, sans être recompensé à proportion.

Ainsi le présent cahier des plaintes et doléances fait et arretté audit couvent le 21 mars 1789.